



DIRECTION DES SOLIDARITES
DIRECTION DES FINANCES

2 avril 2025

RAPPORT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

I. CONFORTER LES MOYENS EN FAVEUR DE LA SOLIDARITE, DES FAMILLES ET DES SENIORS

- A.** Renforcer l'offre aux familles
- B.** Développer le lien social entre générations et les services en faveur des Seniors
- C.** Soutenir et accompagner les publics en difficulté

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 1) Une masse salariale stabilisée
- 2) Des dépenses courantes en augmentation du fait de prestations nouvelles
- 3) Les autres charges de gestion courante en diminution

B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- 1) Les produits des services et du domaine
- 2) Les dotations et subventions
- 3) Les atténuations de charges

III. SECTION D'INVESTISSEMENT

- A. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**
- B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

AVANT-PROPOS

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 045-264500281-20250402-2025CCAS021-BF



Alors que l'effort demandé aux collectivités locales pour participer au redressement des comptes publics devait initialement s'élever à 5 Mds€, le Sénat a réussi à réduire cette somme pour alléger la pression financière sur les collectivités à 2,2 Mds€. Dans un contexte politique instable, le projet de loi de finances pour 2025 a ainsi pu être promulgué le 14 février 2025, introduisant plusieurs mesures importantes pour les finances locales.

En matière de dotations et de subventions, on retiendra l'augmentation de 150 M€ de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), portant le total à environ 27,4 Mds€, la réduction des autorisations d'engagement du fonds vert de 2,5 Mds€ en 2024 à 1,15 Mds€ en 2025 ainsi que de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de 150 M€ (pour abonder la DGF), et la stabilité de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation Politique de la Ville (DPV).

C'est dans ce contexte que la municipalité a adopté son budget primitif pour 2025 le 3 février dernier, portant les priorités suivantes :

- Achever les trois opérations structurantes du mandat, avec la livraison du groupe scolaire Jean Moulin restructuré et agrandi, l'ouverture d'une nouvelle structure petite enfance rue René Cassin et l'achèvement des travaux de requalification du centre-ville le long de la rue Charles Beauhaire,
- Maintenir constants les taux des impôts locaux, inchangés pour la 21ème année consécutive,
- Ajuster les dépenses de fonctionnement pour tenir compte des mesures gouvernementales à venir, tout en conservant un bon niveau d'autofinancement,
- Investir en faveur des services et équipements communaux de proximité.

Le coût total de la nouvelle structure petite enfance est évalué à environ 3,1 M€ TTC. Sa construction est portée par le budget de la ville. 1,5 M€ sont inscrits au budget 2025 pour financer la fin des travaux, la livraison étant prévue début mai 2025, pour une ouverture fin août.

L'élaboration du budget du CCAS a été réalisé dans les mêmes conditions d'incertitudes et de contraintes que pour le budget principal. Aussi, à l'instar des efforts de réduction des dépenses réalisés sur le budget principal de la ville, le budget 2025 du CCAS fait preuve de sobriété, dans un contexte économique et social qui confère néanmoins une importance particulière à son action. L'offre aux familles, l'aide aux plus démunis, l'appui aux populations fragiles et aux seniors sont en effet plus que jamais nécessaires.

A travers la subvention d'équilibre de la ville, la municipalité conforte son soutien à la politique d'action sociale portée par le CCAS.

Le budget Primitif du CCAS pour 2025 a pour but de conforter l'action sociale en faveur des familles, des seniors et des plus démunis, tout en garantissant les grands équilibres financiers.

I. CONFORTER LES MOYENS EN FAVEUR DE FAMILLES ET DES SENIORS

Fidèle à ses valeurs de solidarité intergénérationnelle, le CCAS s'engage depuis de nombreuses années à répondre aux besoins des familles en matière d'accueil des jeunes enfants. Il propose une offre diversifiée d'accueil pour les tout-petits, incluant une crèche familiale et trois crèches collectives.

Dans la continuité de la réorganisation de la Direction des Solidarités engagée l'année dernière, la municipalité souhaite renforcer la transversalité dans l'accompagnement des familles et mieux identifier les situations nécessitant un soutien.

A- Renforcer l'offre aux familles

L'année 2025 sera marquée par l'ouverture du **nouvel établissement de 34 places en Centre-ville**. Les travaux de construction sont en cours et le bâtiment sera livré début mai 2025, pour une ouverture fin août. Les dépenses d'investissement sont portées par la commune, avec le soutien financier de la CAF, de l'Etat et du Département du Loiret. Quelques dépenses d'équipement (autolaveuse, électroménager...) seront inscrites au budget du CCAS.

Le travail engagé sur **la future crèche en structure A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP)** a permis d'obtenir un label à ce jour unique dans le Loiret : l'accueil AVIP s'inscrit dans une dynamique partenariale entre la collectivité et les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle (pôle emploi, mission locale, conseil départemental, CAF...). Il s'agit de soutenir l'insertion professionnelle et sociale des parents d'enfants âgés de moins de trois ans en recherche d'emploi.

En mars 2025, de nombreux événements seront organisés au sein de toutes les crèches et du Relais Petite Enfance dans le cadre de "*la semaine nationale de la petite enfance*", avec pour thème "encore, jouer à l'infini". Il sera proposé aux parents de participer à des ateliers avec leur enfant au sein de la crèche, d'accompagner lors de sorties...

Mi-Mai et début juin 2025, les référentes familles des MPT, les enseignants des 2 classes de TPS, et toutes les structures petite enfance organisent conjointement la deuxième édition de la rando-poussette (1 au Nord et 1 au Sud). Les premières rando-poussettes qui ont eu lieu en mai et juin 2024 ont remporté un vif succès rassemblant pour chacune d'elles environ 140 participants.

Comme cela a été évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, des temps de rencontre sont par ailleurs proposés aux parents au sein des crèches sous forme de café-rencontre ou de temps d'échanges sur différents thèmes tels que la gestion des émotions, l'hygiène (corporelle, buccodentaire, de la maison, hygiène de vie), les dangers de la surexposition aux écrans ... Ces temps sont travaillés en amont avec la référente parentalité et les équipes.

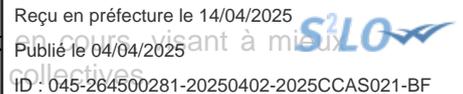
B- Développer le lien social entre générations et les services en faveur des Seniors

Animé par des valeurs de solidarité intergénérationnelle, le CCAS continuera de gérer des dispositifs favorisant le maintien à domicile, notamment le portage de repas, compétence transférée à la Ville mais dont la relation avec les usagers reste assurée par l'établissement, ainsi que le service de téléalarme.

La Ville affirme son engagement en faveur des seniors à travers une politique active portée par l'Espace Intergénérationnel. Son objectif est de favoriser l'inclusion des aînés dans la vie locale et de promouvoir la solidarité entre générations.

L'action du CCAS en faveur des seniors est étroitement liée à celle du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) Val de Loire. Ce dernier fonctionne dans le cadre d'une convention associant le CCAS, la Métropole et le Conseil Départemental, dont l'échéance est

fixée au 30 juin 2024. Un renouvellement de cette convention est équilibrer les actions entre accompagnement individuel et initiatives



L'Espace Intergénérationnel, avec ses deux animatrices, accueille les seniors pour les informer sur les dispositifs d'aide existants, évaluer leurs besoins, les conseiller et les orienter. Des réunions thématiques sont également organisées pour diffuser des informations utiles.

La lutte contre l'isolement et la prévention des risques liés au vieillissement constituent des priorités majeures. À cet effet, des actions collectives sont mises en place en collaboration avec les Maisons Pour Tous, le pôle sports, les services culturels et l'Espace Intergénérationnel.

Pour la quatrième année consécutive, la Municipalité et le CCAS offriront aux seniors un colis de Noël, créant ainsi un moment de convivialité pendant les fêtes. Un repas des aînés sera également organisé.

Enfin, soucieuse du bien-être des résidents de l'EHPAD Raymond POULIN, la collectivité poursuivra son partenariat actif avec l'établissement, notamment à travers le suivi de sa convention.

L'action municipale en direction des seniors mise en place au sein du clos de la Jeunette se tourne vers les autres services de la ville, et principalement vers les 2 MPT afin de répondre au plus grand nombre de seniors mais aussi pour garantir une offre d'animation cohérente à l'échelle de la ville.

A noter pour 2025, la **mise en place d'un service de transport collectif à destination des personnes âgées de 70 ans révolus**, isolées, n'ayant pas la possibilité de se déplacer par leurs propres moyens. Ce service doit permettre de favoriser l'accès des personnes âgées aux services municipaux, leur permettre de se rendre à des rendez-vous médicaux, ou d'effectuer leurs courses au Centre Commercial des Trois Fontaines. **Ce minibus sera proposé gratuitement aux utilisateurs.**

C- Soutenir et accompagner les publics en difficulté

Afin d'accompagner les publics en difficulté, le CCAS gère un dispositif d'aides sociales comprenant à la fois les secours d'urgence et des aides financières. Ces aides se matérialisent principalement par une aide alimentaire ponctuelle accordée au sein de l'épicerie sociale. Celle-ci poursuivra par ailleurs son offre d'ateliers participatifs avec les habitants et les partenaires associatifs et institutionnels.

Le CCAS est également partenaire de la décade des non-partants, porté par les Œuvres Universitaires du Loiret, permettant de faire bénéficier d'un séjour de neuf à douze jours durant l'été à des enfants et adolescents de 4 à 15 ans, qui ne partiraient pas en vacances sans ce dispositif.

Ces actions sont conduites en lien étroit avec les acteurs de la solidarité du territoire communal par l'intermédiaire d'une coordination locale. Cette instance partenariale permet de repérer les besoins sociaux, d'échanger entre acteurs et d'initier de nouvelles actions en faveur de la solidarité, de la prévention et du mieux vivre ensemble.

Les actions de prévention des expulsions locatives seront poursuivies.

Le budget 2025 consacré à la vie sociale s'élève à 26 470 €, soit en hausse de +4,8% par rapport au BP 2024. Parmi cette somme, 23 370 € seront consacrés à l'EPI.

Le soutien aux associations œuvrant dans le champ de la solidarité : le conseil municipal du 3 février 2025 a adopté plusieurs subventions aux associations intervenant sur le territoire communal, à hauteur de 14 450 € au total :

. Passerelle santé

500 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 045-264500281-20250402-2025CCAS021-BF



. Secours Catholique Français	
. Secours Populaire Français	
. Comité féminin du Loiret pour le dépistage des cancers	300 €
. Le Relais Orléanais	500 €
. Amicale des Séniors	3 000 €
. APF France Handicap	500 €
. Banque Alimentaire du Loiret	5 050 €
. Association des Donneurs de Sang Bénévoles	100 €
. CIDFF	1 000 €
. AIDES	500 €
. France Alzheimer Loiret	500 €

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

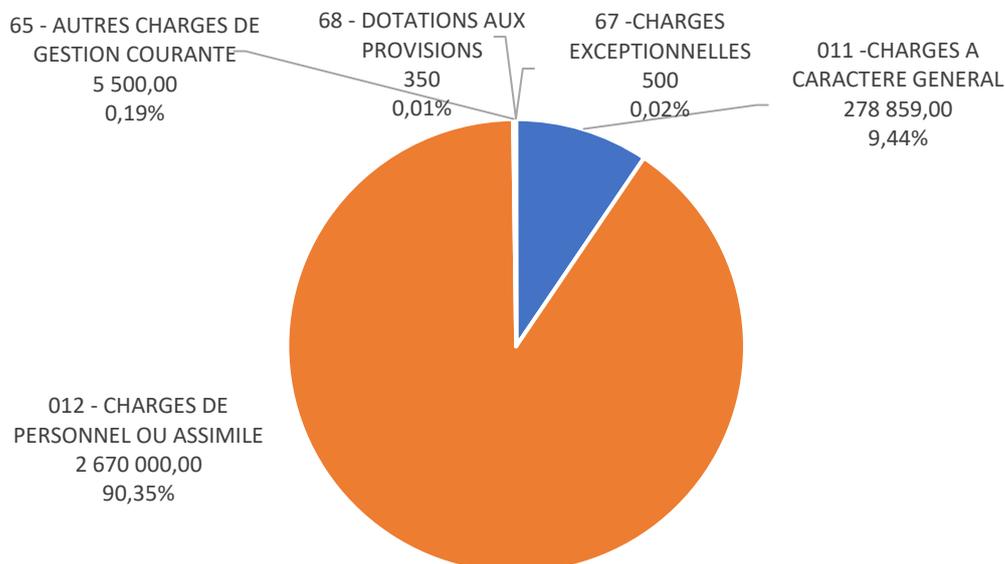
Pour 2025, le budget de fonctionnement s'élève à 2 985 209 €, équilibré en recettes et en dépenses. C'est 9,4 K€ de moins que le montant du budget 2024, soit une légère diminution de 0,3% (ou +0,02% si l'on ne considère que les dépenses réelles). Ce montant est conforme à ce qui a été présenté à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires.

A- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE		BP 2024	BP 2025	Evolution (%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	262 207,00	278 859,00	6,4%
012	CHARGES DE PERSONNEL OU ASSIMILE	2 684 158,00	2 670 000,00	-0,5%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 400,00	5 500,00	-25,7%
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		2 953 765,00	2 954 359,00	0,02%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00	500	0,00%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	350,00	350	0,00%
TOTAL DEPENSES REELLES		2 954 615,00	2 955 209,00	0,02%
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	40 000,00	30 000,00	-25,00%
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 994 615,00	2 985 209,00	-0,30%

Les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles pour l'exercice 2025 sont en très légère progression de + 0,02%, à 2 954 K€.

BP 2025 : répartition des dépenses réelles par chapitre



1) Une masse salariale stabilisée (2 670 K€)

La masse salariale comprend la rémunération du personnel (salaires, primes, indemnités...) ainsi que les charges sociales et patronales. En 2024, **elle a représenté 91% des dépenses réelles de fonctionnement**. Cette proportion est légèrement supérieure à celle de 2023 (90%).

Pour 2025, le montant prévisionnel de la masse salariale s'élève à 2 670 000 €. C'est 0,5% de moins que le montant inscrit au BP 2024, l'intégralité de l'enveloppe prévue n'ayant pas été réalisée. La masse salariale constatée en 2024 s'élève en effet à 2 577,6 K€, soit 106,6 K€ de moins que le montant inscrit au budget primitif.

Comme précisé dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, la masse salariale pour 2025 intègre les besoins complémentaires de personnel à l'ouverture de la nouvelle structure petite enfance rue René Cassin : deux auxiliaires de puériculture supplémentaires (+34 000 €) et passage à temps complet du poste de cuisinier (+13 000 €) de fin août à décembre 2025. Cette dépense figurera en année pleine au BP 2026. Les effectifs sont ainsi calibrés pour 34 places d'accueil.

Le chapitre 012 intègre en outre les éléments suivants :

- Le remboursement à la ville d'un agent d'entretien (12,5h par semaine) : 4 700 € (septembre-décembre)
- Une enveloppe de 120 000 € pour la mise à disposition d'agent de la Ville auprès du CCAS (directeur de l'animation et des solidarités urbaine, agents d'entretiens, agents des RH et finances)
- Les ressources nécessaires en vue de financer les effets du Glissement Vieillesse Technicité et de la répercussion en année pleine des avancements de grade et d'échelon 2024, ainsi que ceux à intervenir en 2025 en maintenant l'enveloppe budgétaire consacrée aux avancements (5 000 €).
- Afin de réduire le déficit de la caisse de retraite des fonctionnaires territoriales (CNRACL), l'Etat prévoit par ailleurs une hausse des cotisations de 3 points sur 4 ans. Cette mesure impactera la masse salariale du CCAS à hauteur de 40 000 € en 2025.

Certaines mesures susceptibles d'intervenir courant 2025 mais non connues à ce jour ne sont pas prises en compte dans l'enveloppe prévisionnelle. Il peut notamment s'agir de revalorisations du SMIC, d'augmentations de certaines cotisations, ou de nouvelles mesures gouvernementales.

L'effectif prévisionnel s'élève à 57 agents, avec en 2025 le départ attendu de trois assistantes maternelles (deux en janvier et une en avril) et le recrutement de deux auxiliaires de puériculture pour la nouvelle structure petite enfance en milieu d'année.

2) Des dépenses courantes en augmentation du fait de prestations nouvelles (279 K€)

Les dépenses de gestion courantes recouvrent l'ensemble des frais permettant aux services du CCAS de fonctionner : acquisition de denrées alimentaires, produits d'entretien, consommables divers, fournitures de bureau, petits matériels, fluides, énergie, assurances, carburants etc... hors frais de personnel et hors subventions et aides financières.

Les charges à caractère général progressent de 6,4% (+16,6 K€). Cela est notamment dû :

- A l'inscription de 11 K€ pour l'adhésion au CNAS du CCAS afin de faire bénéficier les agents d'une action sociale plus favorable (dépense nouvelle),

- A l'augmentation des lignes de prestations de service de la petite enfance à hauteur de 82,6 K€, soit +8,5 K€ à l'échelle de l'ensemble des 4 structures
 - o La hausse attendue des coûts d'achat des repas pour les structures petite enfance.
 - o Le financement de l'intervention d'un psychologue pour les 4 crèches (obligatoire), les APP pour les équipes et le financement des interventions d'une orthophoniste (4 K€ subventionné à 80%), ainsi que de l'intervention ponctuelle d'une psychomotricienne, dans une démarche de prévention et de soutien et formation des équipes de terrain. Ce budget permet également le financement d'un intervenant pour animer la journée pédagogique (8 à 900 €).
- 29 K€ ont été inscrits au BP 2025 pour le repas des aînés et 20 K€ pour les colis de fin d'année.

3) Les autres charges de gestion courante en diminution (5,5 K€)

Ces crédits comprennent les charges suivantes :

- Les aides financières diverses de 2 050 €,
- Les aides aux départs en vacances de 2 800 €,
- Les admissions en non-valeur de 500 €,
- Les frais de SACEM de 100 €.
- Les frais d'intérêts moratoires 50 €.

Depuis la mise en œuvre de la nomenclature comptable M57 le 1^{er} janvier 2024, certaines dépenses qui étaient auparavant inscrites au chapitre 67 « charges exceptionnelles » sont à présent inscrites au chapitre 65. C'est le cas par exemple des subventions exceptionnelles aux associations. Il ne reste aujourd'hui que 500 € inscrits au chapitre 67, correspondant à une enveloppe prévisionnelle nécessaire en cas d'annulation de titres sur exercice antérieur.

B- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

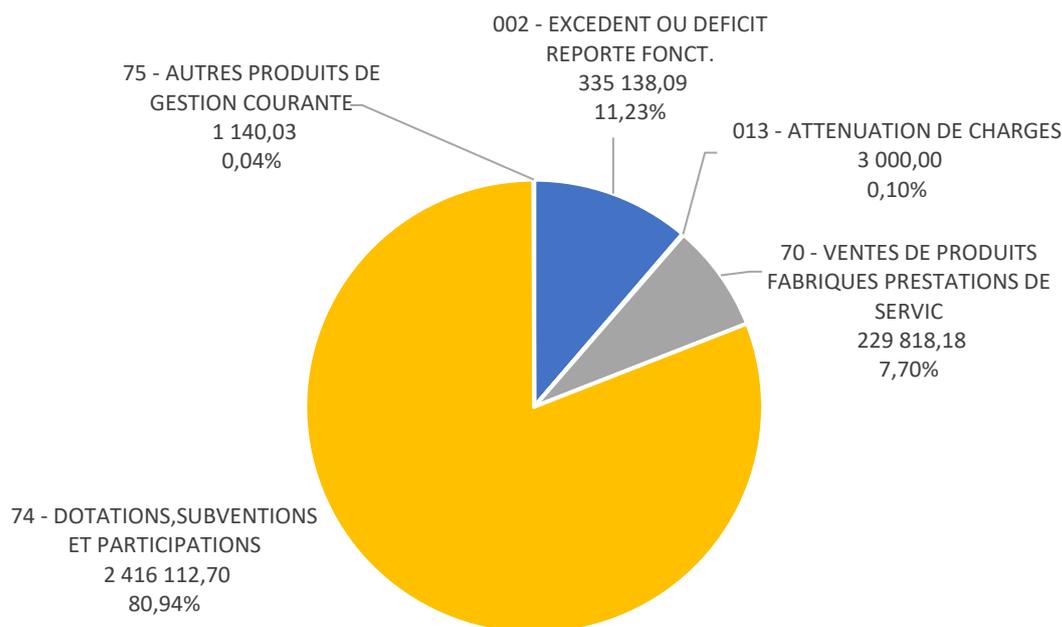
Après la période de crise sanitaire qui avait entraîné une chute des recettes petite enfance en 2020 et 2021, il s'est agi en 2022 et 2023 de stabiliser la situation financière du CCAS, par ailleurs également impacté par l'inflation et la hausse des charges de personnel, qui en constituent la principale dépense. La stabilisation de la situation financière du CCAS initiée en 2023 est confirmée en 2024. C'est la raison pour laquelle il a été proposé au BP 2025 de réduire le montant de la subvention d'équilibre à hauteur de 1 400 K€, sans que cela ne remette en cause l'action du CCAS.

La légère diminution des recettes s'explique par la diminution du résultat 2024 (335 K€ contre 380,9K€ en 2023), et par la diminution de la subvention communale : 1,400 M€ au lieu de 1,520 M€ en 2024. Cela est justifié par la situation excédentaire des finances du CCAS, la stratégie financière proposée consistant à « puiser » légèrement dans l'excédent afin de limiter le recours à la subvention communale.

	OPERATIONS REELLES	BP 2024	BP 2025	(%)
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	236 240,00	229 818,18 €	-2,72%
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS	2 374 352,00	2 416 112,70 €	1,76%
	<i>dont subvention communale</i>	<i>1 520 000,00</i>	<i>1 400 000,00 €</i>	<i>-7,89%</i>
013	ATTENUATION DE CHARGES	2 999,76	3 000,00 €	0,01%
	TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES	2 613 591,76	2 648 930,88 €	1,35%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100,00	1 140,03 €	1040,03%
	TOTAL RECETTES REELLES	2 613 691,76	2 650 070,91 €	1,39%
002	Affectation du résultat N-1	380 923,24	335 138,09 €	-12,02%
	TOTAL RECETTES	2 994 615,00	2 985 209,00 €	-0,31%

Les recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles pour l'exercice 2025 sont en hausse de +1,39 %, à 2 650 K€ contre 2 614 K€ en 2024.

BP 2025 : répartition des recettes par chapitres



Le budget 2025 du CCAS est essentiellement financé par la subvention communale, à 47%, par les dotations de la CAF pour plus de 30%, puis par l'affectation du résultat de l'exercice antérieur pour 11% et par les participations des usagers pour 8%.

1) Les produits des services et du domaine (229,8 K€)

Ce chapitre regroupe les participations des usagers pour l'ensemble des services proposés par le CCAS. Il s'agit principalement de l'activité petite enfance et dans une moindre mesure de celle des seniors. Toutes les participations aux services du CCAS sont soumises au quotient familial. Le niveau des recettes varie donc en fonction du revenu déclaré par les usagers en N-2 et du nombre de prestations réalisées.

Ces participations, évaluées à 229,8 K€, sont prévues en baisse de 2,72 % par rapport au budget primitif 2024. Cette somme correspond au réalisé constaté en 2024.

Cela concerne la petite enfance pour 219,8 K€, et la téléalarme pour 10 K€.

2) Les dotations et subventions (2.416 K€)

La situation financière du CCAS étant stabilisée, **la subvention communale** pour 2025 a été ajustée à hauteur de 1,4 M€.

Elle sera versée en fonction des besoins de trésorerie du CCAS. Comme les années précédentes, le montant de la subvention d'équilibre inscrit au budget pourra être ajusté en fin d'exercice.

Les recettes de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) représentent une part importante des subventions et participations. La mise en place de la prestation de service unique (PSU) se traduit par une facturation à l'heure et non plus au forfait dans les structures d'accueil petite enfance.

Les recettes CAF sont estimées à 983,2 K€ en 2025, soit au niveau du réalisé 2024 (821 K€ avaient été inscrits au BP 2024, et 961 K€ réalisés en 2023). Le niveau de recettes sera néanmoins à surveiller en particulier au niveau de la crèche familiale car celui-ci sera impacté par le départ de 4 assistantes maternelles dans l'année.

Le minimum garanti versé par la CAF varie selon le potentiel financier par habitant du territoire concerné et du niveau de vie. Il s'élève de 400 euros pour les territoires les plus riches (potentiel financier par habitant de plus de 1200 euros et médiane de niveau de vie supérieure 21 300 euros) jusqu'à 1700 euros par place pour les quartiers politique de la ville et les zones de revitalisation rurale.

Le soutien du Département dans le cadre de l'accompagnement RSA est prévu à hauteur de 25,2 K€ (25,4 K€ au BP 2024).

Les participations des partenaires publics sont donc les suivantes :

- Caisse d'Allocations Familiales pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), le relais assistantes maternelles et le LAEP : 983,2 K€,
- Conseil Départemental du Loiret pour le suivi des dossiers de RSA : 25,2 K€,
- Subventions du contrat de ville et du comité des financeurs pour 5K€,
- Subvention CLIC de 2,7 K€.

3) Les atténuations de charges (3 K€)

Il s'agit des indemnités journalières versées par la C.P.A.M. (maladie, maternité, accident de travail) et la compensation du supplément familial de traitement. Ces recettes sont prévues en stabilité en 2025.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est proposée à l'équilibre à hauteur de 111 897,76 €, intégrant 8 070,91 € de restes à réaliser 2024.

A- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Il est proposé d'inscrire 111,9 K€ en dépenses d'investissement répartis de la manière suivante :

➤ **Pour la petite enfance :**

Remplacement électroménagers HS	3 000,00 €	Besoins pour la petite enfance : remplacement éventuel d'électroménager anciens qui donnent des signes de faiblesse soit 3000€
Remplacement mobilier MPE	10 000,00 €	Remplacement meuble de change pour la salle de bain du groupe des moyens à la MPE
Remplacement mobilier	4 992,00 €	Pour la MPE : remplacement des matelas par des couchettes dans les dortoirs des grands et des moyens (36 couchettes, draps et couvertures, cannes de relevages et jeux de roulettes) ainsi que 4 tables pour le groupe des moyens plus adaptés et ergonomiques soit 4 042€ Pour le Coquelicot : investissement nouvelle structure Pour le Bleuët : 2 tapis, 1 bac d'exploration sensorielle, 1 poussette double et matériel snoezelen soit 950€
Renouvellement matériel de puériculture pour la crèche familiale	0,00 €	Besoin de 10 couchettes 520€ + 2 tables d'activités 600€, petites chaises 700€ qui serviront dans la nouvelle structure. <u>1820 € financés sur le budget ville</u> (opération crèche centre-ville)
Suites Logiciel ABELIUM	2 660,00 €	Ajout du portail assistant Maternel MENTALO/RPE pour la gestion des activités du RPE (audit/paramétrage/formation)

➤ **Pour l'administration générale et pour l'équipement de la nouvelle crèche en centre-ville :**

Administration générale	83 174,70 €	Provisions notamment pour l'équipement de la nouvelle crèche
--------------------------------	-------------	--

A noter, l'inscription sur le budget principal de la ville de la somme de 1,5 M€ pour la finalisation de la nouvelle crèche située rue René Cassin, dont la livraison est prévue début mai 2025 et l'ouverture fin août prochain. Seuls certains investissements en matériel seront portés sur le budget du CCAS.

L'opération s'élèvera globalement à 3,1M€, financée à près de 60% par des subventions de la CAF, du Département et de l'Etat.

B- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Cette section est équilibrée grâce aux trois recettes suivantes :

- Affectation du résultat : 80 897,76 €
- Amortissements : 30 000,00 €
- FCTVA : 1 000,00 €

Le CCAS n'a par ailleurs contracté aucun emprunt.